

2021 2022

Pour faciliter votre inscription à JRM, pensez à vous munir des éléments suivants :

1) JUSTIFICATIF DE DOMICILE

2) CERTIFICATS MEDICAUX (il vous en faut deux)

- **Un sur votre PASSEPORT SPORTIF « apte à la compétition »** avec le tampon et la signature de votre médecin (si vous n'avez pas de passeport sportif voir point 3 sinon allez au 4)
- **Ou Questionnaire Santé Sport avec Attestation questionnaire Santé Sport** (téléchargeable sur le site : www.judo-reims-metropole.fr)
- **Ou sur papier libre** (téléchargeable sur le site : www.judo-reims-metropole.fr) avec la mention : **APTE A LA PRATIQUE DU JUDO EN COMPETITION**

3) PASSEPORT SPORTIF :

- Le passeport sportif est obligatoire dès la première licence et quel que soit l'âge (il est valable **8 saisons sportives** et vous coûtera **8 euros plus les frais d'envoi**)
- Il faut le demander au Comité Marne Judo selon la procédure établit par ce dernier, **ce n'est pas** Judo Reims Métropole qui délivre le passeport sportif. Vous trouverez les éléments en téléchargeant la démarche sur le site : www.judo-reims-metropole.fr

4) LICENCE FEDERALE

- Elle vous coûtera **40,00 €**
- A télécharger et à imprimer sur le site du club : www.judo-reims-metropole.fr
- A remplir en lettre d'imprimerie de manière lisible
- La licence fédérale est obligatoire et vous permet d'être assuré pour la pratique de l'activité

5) COÛT DE LA COTISATION

- Elle diffère en fonction de la catégorie d'âge, se référer à la grille tarifaire (téléchargeable sur le site : www.judo-reims-metropole.fr)

6) MODALITES DE PAIEMENT

- Le coût global de l'activité correspond à l'addition des coûts de la licence et de la cotisation
- Les moyens de paiement peuvent-être variés :
 - o Vous avez la possibilité de régler :
 - en **trois fois** au **MAXIMUM** par chèque bancaire datés au jour de l'inscription d »posé sur trois mois consécutifs
 - en **numéraire également en trois fois MAXIMUM sur trois mois consécutifs**

- Vous pouvez utiliser les **passeports loisirs** (CAF que nous accepterons jusqu'au 01/11/2021) ou les aides aux sports (MSA) qui viendront en déduction de la somme globale
- **ANCV Sport (et uniquement ceux-ci)**
- Vous pouvez demander une facture pour vous faire rembourser une aide auprès de votre comité d'entreprise
- **Exemple pour un paiement en 3 fois** concernant un enfant de huit ans. Coût total 177,00, lors du premier versement vous versez le coût de la licence et 1/3 de la cotisation soit (40,00€+45,70€) 85,70€, puis deux versements de 45,65€. Le premier versement comprend toujours le coût de la licence et une partie de la cotisation. Les frais de licences sont reversés intégralement à la fédération de judo.

7) **UNE ENVELOPPE TIMBRÉE**

- Cette **enveloppe aux noms des adhérents**, nous permettra de vous faire parvenir dans des délais plus courts votre ou vos timbres licences (en cas d'inscription familiale)

LE JOUR DE L'INSCRIPTION, VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET

- S'il vous manque des pièces à votre dossier votre inscription ne pourra être prise en compte et retardera d'autant le début de la pratique sportive.
- Pour tout paiement par chèque les mettre à l'ordre de J.R.M. (pour Judo Reims Métropole)
- Les documents sont téléchargeables sur le site : www.judo-reims-metropole.fr

Précisions relatives à la COVID-19 pour la rentrée :

PASS SANITAIRE obligatoire dans les gymnases (activités intérieures comme extérieures) dès ce jour pour les personnes majeures

PASS SANITAIRE obligatoire dans les gymnases (activités intérieures comme extérieures) dès le 01 octobre pour les mineurs à partir de 12 ans

Les contrôles de PASS SANITAIRE seront effectués à chaque cours pour les majeurs, puis les plus de 12 ans à partir du 01 octobre. Merci d'être en possession de votre QR CODE à la date qui correspond à votre âge.